



SHOOTING PILOT

KIT DROIT À L'IMAGE · GUIDE 2 / 5

02

Puis-je publier cette photo ?

L'arbre de décision du photographe professionnel

Une méthode de vérification avant Instagram, votre site, une publicité ou le portfolio d'un partenaire.

POUR QUI

Mariage, portrait, famille, corporate et événementiel.

TEMPS

Lecture 7 min · 60 s avant chaque publication

VOTRE RÉSULTAT

Un arbre de décision, huit cas pratiques et une fiche réflexe.

À LIRE AVANT DE COMMENCER

Repères pratiques, pas avis juridique. La réponse dépend de l'identifiabilité, du contexte, du type de diffusion et des droits applicables. Cette grille est volontairement prudente : elle aide à repérer les points à vérifier, elle ne délivre pas d'autorisation automatique.

La question n'est pas « ai-je pris la photo ? »

Vous avez composé, déclenché, retouché et livré l'image. Vous disposez potentiellement de droits d'auteur sur votre photographie. **Cela ne répond pas, à lui seul, à la question de sa publication lorsqu'une personne est identifiable.** Les droits liés à l'image des personnes et les règles relatives aux données personnelles méritent un examen distinct.

L'arbre de décision – cinq portes, dans cet ordre

PORTE 1 – Une personne est-elle identifiable ?

- **Non, a priori** : le droit à l'image d'une personne reconnaissable pose moins de difficultés ; vérifiez tout de même le contexte, les autres droits en présence et les informations indirectement identifiantes.
- **Oui ou doute sérieux** : passez à la porte 2. Un visage n'est pas le seul moyen d'identifier une personne : contexte, tatouage, tenue ou légende peuvent suffire.

PORTE 2 – Pourquoi et où voulez-vous publier ?

- Portfolio du photographe, site, réseau professionnel : communication promotionnelle.
- Campagne sponsorisée, affiche, brochure : usage publicitaire ou commercial plus spécifique.
- Site d'un client, d'un lieu de mariage ou d'une marque : **nouveau bénéficiaire**, potentiellement nouvel usage et droits distincts.
- Presse / information du public : règles et appréciations spécifiques, à ne pas confondre avec un portfolio publicitaire.

PORTE 3 – Avez-vous une autorisation adaptée à cet usage précis ?

Cherchez le document et lisez ses paramètres : images ou séance concernées, finalité, supports, bénéficiaire, durée, territoire, éventuelle rémunération. **Une autorisation pour votre portfolio ne couvre pas automatiquement la publicité d'une marque.** Si le document ne vise pas l'usage envisagé, ne déduisez pas un accord du silence.

PORTE 4 – Y a-t-il d'autres personnes ou un mineur sur l'image ?

Une autorisation de vos mariés n'autorise pas, à elle seule, la publication individualisée d'un invité. Pour les mineurs, vérifiez qui exerce l'autorité parentale, recueillez les accords adaptés à la diffusion envisagée et prenez en compte la volonté de l'enfant selon sa maturité. Pour une utilisation publique promotionnelle, **solliciter les deux titulaires de l'autorité parentale lorsqu'ils l'exercent conjointement est la précaution la plus protectrice**, sans prétendre que toute situation de droit impose mécaniquement deux signatures.

PORTE 5 – Pouvez-vous justifier et retrouver votre décision ?

Notez la date, le support et la version de l'autorisation. Si vous devez chercher une heure dans une boîte mail, le document n'est pas opérationnel. Si l'un des points reste ambigu, sollicitez un accord adapté ou choisissez une autre image.



DANS SHOOTING PILOT

Les portes 3 et 5, réglées avant la publication

Dans la galerie client, Shooting Pilot pose la question à votre place : « Autorisez-vous la publication des photos de cette séance ? ». Vous choisissez le moment, avant l'ouverture de la galerie ou après que le client a vu ses photos. Sa réponse est horodatée et, s'il passe commande après avoir accepté, un PDF d'autorisation est rattaché à sa commande. Le jour où vous hésitez devant le bouton « Publier », la réponse est déjà dans le dossier.

Décision finale : trois états utiles

État	Ce que cela signifie	Action
Prêt à publier	Usage et personnes concernés vérifiés, justificatifs disponibles, autres obligations examinées	Publiez en enregistrant le support et la date
À compléter	Pièce manquante, tiers identifiable, bénéficiaire ou durée imprécis	Demandez un accord complémentaire / faites vérifier
À suspendre	Opposition connue, mineur sans garanties suffisantes, usage publicitaire non prévu ou litige	Ne publiez pas avant résolution

Ces états sont des **décisions internes de prudence**, pas une qualification juridique officielle.

Huit situations – le bon réflexe

1. Le portrait d'une cliente sur votre Instagram

L'accord pour réaliser la séance ne vaut pas automatiquement accord pour promouvoir votre studio. **Vérifiez une autorisation correspondant à ce compte et à cet usage.**

2. Les mariés ont accepté, mais dix invités sont reconnaissables

L'autorisation des mariés ne se substitue pas aux droits des invités. Pour les plans serrés, sollicitez l'accord des personnes concernées. Les vues d'ensemble nécessitent une appréciation du contexte ; ne traitez pas la foule comme un « consentement collectif ».

3. Une photo d'enfant pour votre site

Ne présumez pas que le parent présent peut autoriser seul toute diffusion promotionnelle. Clarifiez l'autorité parentale, sécurisez les accords nécessaires et écoutez l'enfant selon son âge. **En cas de désaccord parental connu : suspendez la publication.**

4. Un portrait corporate que l'entreprise veut sur sa page « Équipe »

Séparez la question de vos droits d'auteur (utilisation par l'entreprise) de celle des droits à l'image des collaborateurs. Vérifiez les accords et la finalité de la publication. Une autorisation donnée seulement au photographe n'autorise pas automatiquement l'employeur.

5. Une marque souhaite sponsoriser la photographie

Le passage d'un portfolio à une publicité constitue un changement majeur. Prévoyez un accord spécifique avec la personne photographiée et un cadre clair pour l'exploitation de votre photographie par la marque.

6. Une personne passe à l'arrière-plan d'une scène de rue

L'identifiabilité, la place de la personne dans l'image, le contexte et la finalité de diffusion comptent. Évitez les règles trop faciles du type « dans la rue, tout est permis » ou « toute silhouette exige un formulaire ».

7. Un reportage dans une salle privée

L'autorisation du lieu ou de l'organisateur ne remplace pas nécessairement celle des personnes. Distinguez captation, information des participants et diffusion promotionnelle des portraits.

8. Une photo déjà autorisée pour le site part chez un wedding planner

Vous changez le bénéficiaire de la publication. Ne transmettez pas automatiquement une image identifiable pour sa communication sans vérifier l'autorisation de la personne et les conditions d'exploitation de votre photographie.

La fiche réflexe à conserver avant chaque publication

- ☐ Je peux identifier les personnes concernées et les éventuels mineurs.
- ☐ Je connais la finalité exacte : portfolio, communication client, publicité, presse.
- ☐ Je connais le compte, le support et la personne qui publiera.
- ☐ L'autorisation existante vise bien cet usage, ou la situation a été juridiquement examinée.
- ☐ Je peux retrouver le justificatif et sa date.
- ☐ Je connais la marche à suivre en cas de demande de retrait.

Ma règle de studio : « Si je ne sais pas expliquer en une phrase pourquoi cet usage est couvert, je vérifie avant de cliquer sur Publier. »

Petit exercice : vos 10 dernières publications

Prenez les dix dernières photos de votre compte professionnel. Pour chacune, écrivez : **photo — personnes reconnaissables — support — justificatif — point à clarifier**. Comptez les publications pour lesquelles vous savez retrouver une autorisation adaptée. Ce nombre vous indique la solidité de votre méthode, **pas un niveau officiel de risque juridique**.

Votre prochain pas

Pour vos prochaines séances, commencez par un document clair et archivé :

shootingpilot.com/outils/cession-de-droit-a-l-image. Le générateur gratuit crée un PDF à compléter et à faire signer, sans compte. Adaptez-le aux besoins spécifiques : publicité d'un tiers, durée particulière et exploitation par un partenaire exigeant parfois un document sur mesure.

Pour faire le point sur ce qui est déjà en ligne, essayez aussi l'audit interactif en 12 questions :

shootingpilot.com/outils/audit-droit-a-l-image

SOURCES UTILES

- service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32103
- service-public.fr/particuliers/vosdroits/F38464
- legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000049164419

Cinq guides, une situation chacun

Chaque guide répond à un moment précis de votre activité. Tous sont gratuits, sans e-mail à laisser, et partageables tels quels avec vos confrères.

01 On me demande de retirer des photos : que faire ?

Le protocole du photographe en 5 étapes

02 Puis-je publier cette photo ?

L'arbre de décision du photographe professionnel

03 Le droit à l'image en 4 moments

Le playbook pour ne plus improviser à chaque séance

04 Vos photos publiées sont-elles vraiment couvertes ?

L'audit droit à l'image de votre portfolio — 12 questions, 6 minutes

05 Votre modèle d'autorisation vous protège-t-il vraiment ?

La grille de relecture en 10 points pour photographes

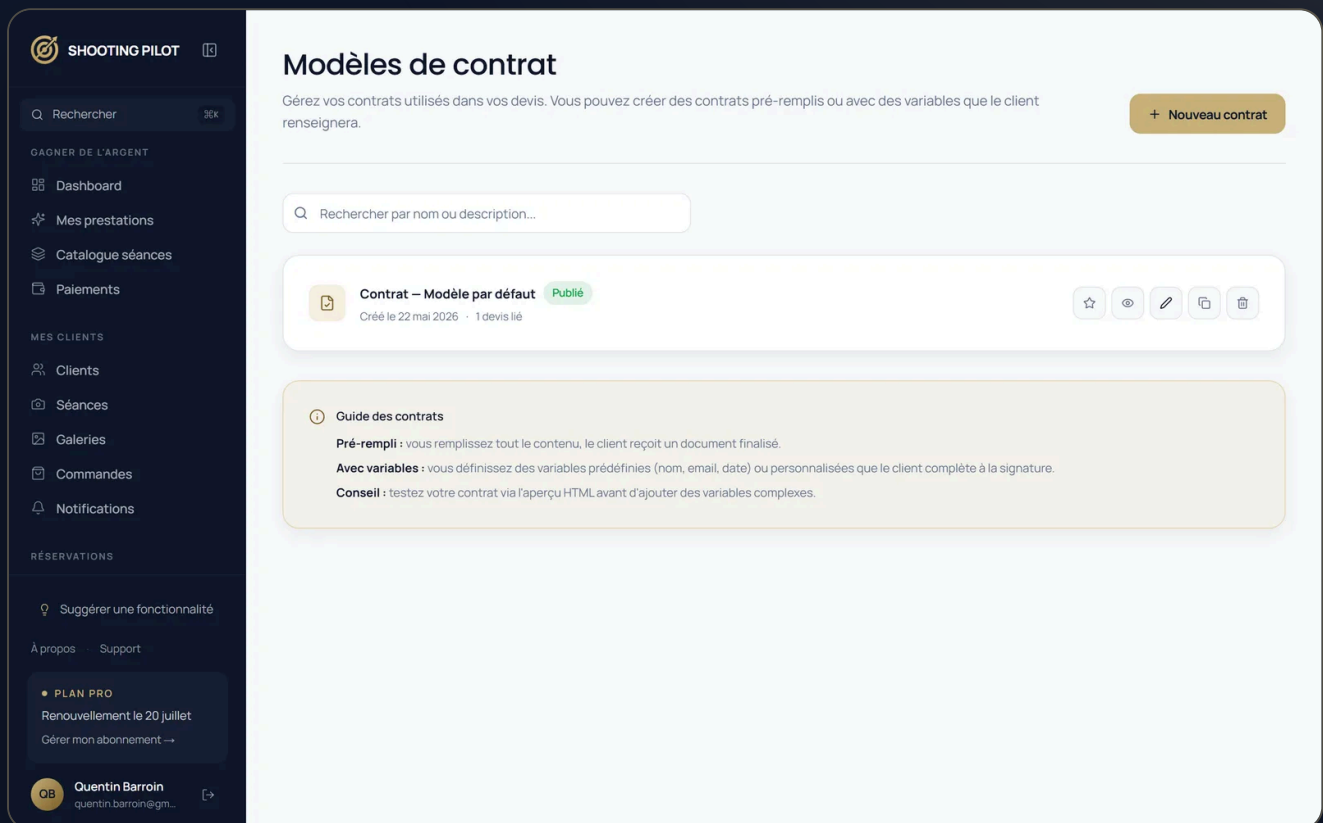
Téléchargez les autres guides et le pack complet : shootingpilot.com/outils/guide-droit-a-l-image-photographe

Repères pratiques pour les professionnels exerçant en France, pas un avis juridique. Pour un enjeu important, faites valider vos documents par un professionnel du droit. Document gratuit, diffusable sans modification. Version 1 · octobre 2026. © Shooting Pilot.

LE LOGICIEL DERRIÈRE CE KIT

Vous photographiez. Shooting Pilot s'occupe du reste.

Ce kit vous donne la méthode. Shooting Pilot l'applique à chaque séance, du premier devis à l'autorisation de publication, et range tout dans le dossier de votre client.



The screenshot shows the Shooting Pilot web application interface. On the left is a dark sidebar with navigation links: Dashboard, Mes prestations, Catalogue séances, Paiements, Clients, Séances, Galeries, Commandes, Notifications, and Réservations. The main content area is titled 'Modèles de contrat' and includes a search bar, a list of contract templates (e.g., 'Contrat - Modèle par défaut'), and a 'Nouveau contrat' button. A 'Guide des contrats' section provides instructions on using variables and templates.

Devis et contrats signés en ligne

Vos modèles de contrat annoncent vos usages de publication. Variables remplies automatiquement.

Questionnaire avant la séance

Le client répond depuis son téléphone, sans compte. Demandez à l'avance s'il y aura des enfants ou d'autres personnes.

Autorisation de publication en galerie

La galerie pose la question au moment que vous choisissez. Réponse horodatée, PDF rattaché à la commande.

Galerie et sélection client

Vos clients choisissent leurs photos dans une galerie privée à votre image.

Réservation en ligne

Un parcours de réservation public pour vos offres, du choix de la séance au devis.

Factures conformes

Numérotation, mentions et TVA gérées pour vous, en droit français.

Dès 29 € HT / mois

Essai gratuit, sans carte bancaire · Logiciel français pour photographes professionnels

Essayer gratuitement · shootingpilot.com/essai-gratuit

